



CONVENTION DE PRÊT D'EXPOSITION

Entre la **Ligue de l'enseignement de Tarn-et-Garonne**
dont le siège se situe 709 bd Alsace Lorraine – 82000 MONTAUBAN
représentée par Jérôme Malavelle, Secrétaire Général
d'une part,

Et (*Nom Prénom des représentant-e-s*)
Représentant l'établissement :
Adresse
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : objet

La présente convention vise à encadrer la mise à disposition d'une exposition. La ligue de l'enseignement met à disposition l'exposition intitulée (*nom*) au sein de l'établissement/structure (*nom*).....

ARTICLE 2 : Nature de l'exposition

L'exposition est constituée de (*nombre*) panneaux plastifiées au format (*en cm*) Ils sont munis d'œillet pour l'accrochage.

ARTICLE 3 : Dates

L'exposition sera mis à disposition pour accrochage du (*jour/mois/année*) au (*jour/mois/année*) Pour toute poursuite de la mise à disposition de l'exposition au delà du délai indiqué ci-dessus, un avenant à la présente convention sera signée par les parties.

ARTICLE 4 : Prêt et retour

Les frais de transport incombent à la structure organisatrice.

ARTICLE 5 : Conditions

Le coût du prêt s'élève à Euros.

Exposition (petit format) : 25 euros pour une semaine, 35 euros pour deux semaines

Exposition (grand format) : 35 euros pour une semaine, 45 euros pour deux semaines.

Gratuité pour les structures affiliées à la ligue de l'enseignement 82.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Montauban,
le

Pour La ligue de l'enseignement :
Jérôme Malavelle
Le Secrétaire Général

Signature et cachet

Fait à Montauban,
le

Pour l'établissement scolaire :
.....
.....

Signature et cachet